

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
KIGALI

*Appes*  
*16-03-84*  
*55881-*

INSTRUCTION MINISTERIELLE N°001 /08/84/CAB DU.13/3/1984...AUX  
ENTREPRISES INDUSTRIELLES IMPORTATRICES DE MATIERES  
PREMIERES ET D'EMBALLAGES.

En vue de rationaliser l'importation des matières premières et d'emballages et de permettre des commandes groupées et réduire ainsi certains coûts et frais il vous est demandé de tenir une réunion, sous la présidence du Secrétaire Général au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat pour examiner ensemble les possibilités de faire des commandes groupées pour autant que les produits importés sont similaires.

Il y aura également lieu de prendre en considération la question de la distinction des emballages pour certains produits industriels dont les emballages sont actuellement identiques.

Kigali, le 13 Mars 1984

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre (TOUS)  
KIGALI.
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda  
KIGALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET  
DE L'ARTISANAT  
NGIRIRA Mathieu.

*Ngirira*